



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 05

Réunion plénière du : 21 octobre 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, Lisieux.

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER

Sont présents : M. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux ci-dessous sont adoptés :

- N° 02 de la séance plénière du 03 Octobre 2019
- N° 03 de la séance plénière du 16 Octobre 2019
- N° 04 de la séance plénière du 16 Octobre 2019

§§§§

RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.**

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive. Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, réaliser une feuille manuelle et après le match, vous la scannez ou la photographiez, et vous l'envoyez le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 0616923084



CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 28 SEPTEMBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Match CA CHEMINOTS STEPHANAIS / FC ASPEN
Le match est remis au 14 décembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Match AS CHU ROUEN / CA CHEMINOTS STEPHANAIS B
Le match est remis au 14 décembre 2019

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 3

Match CS MUNICIPAUX LH / AS POLICE LH
Absence de délégué ; une amende sera infligé en cas de récidive.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 05 OCTOBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Match AS R MASSELIN / FC AGS
FMI transmise hors délai, une amende sera infligé en cas de récidive.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 3

Match LE HAVRE S PORT / RC PORT LH C

Feuille de match manuelle transmise hors délai, une amende sera infligée en cas de récidive.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 12 OCTOBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Match APCHS ROUVRAY / AC RENAULT CLEON B

Réserves confirmées de l'APCHS ROUVRAY

Le dossier, transmis la Commission Régionale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match RC PORT LE HAVRE / FC ASPEN

Voir décisions PV 03 de la CRFE.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

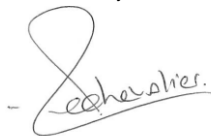
Championnat Régional 3

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE